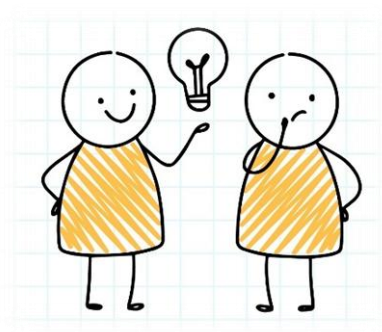


ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

2025-2026

PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES



Saint-Martin
en-Haut

*Monts du
Lyonnais*
Communauté
de communes



santé
famille
retraite
services

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



Rue des heures
69850 Saint-Martin-en-Haut

Tel. 04 78 16 99 24
contact@melimelo-saintmartin.fr

N° SIRET : 501 811 962 000 23
N° Organisateur : 069ORG0562

Sommaire

1) Présentation de la structure	4
2) Le projet éducatif de Méli-Mélo	Erreur ! Signet non défini.
3) Un projet pour « l'Accueil pour Tous »	Erreur ! Signet non défini.
4) Règlements de fonctionnement	4
5) L'équipe d'animation	5
6) Les locaux.....	6

Accueils de loisirs Extrascolaires

1) Présentation des groupes et outils spécifiques.....	12
2) La journée type de l'animateur	Erreur ! Signet non défini.
3) Objectifs	14
4) Les outils	Erreur ! Signet non défini.

Accueils de loisirs Periscolaires

1) Le temps méridien	16
2) L'Accueil Périscolaire du Soir	17
3) Objectifs	18
4) Les outils	18
5) Evaluation	19

Annexes



413 Rue des heures
69850 Saint-Martin-en-Haut

Tel. 04 78 16 99 24
contact@melimelo-saintmartin.fr

N° SIRET : 501 811 962 000 23
N° Organisateur : 069ORG0562

1) Présentation de Méli-Mélo

Méli-Mélo est une association qui s'est constituée autour de valeurs éducatives partagées, dans l'objectif de "coordonner l'ensemble de l'offre de loisirs périscolaire et extrascolaires sur la commune de Saint-Martin-en-Haut, de la maternelle jusqu'à la fin du primaire". Extrait des statuts de l'Association v2021

Méli-Mélo a vu le jour le 16 novembre 2007.

Le siège de l'Association est situé au Rez-de-chaussée des locaux du Restaurant Scolaire Municipal, 413 Rue des Heures à Saint-Martin-en-Haut (69850).

L'équipe d'animation assure l'accueil et l'encadrement des enfants sur les temps méridiens (Restaurant Scolaire), le soir après l'école, les mercredis et les vacances scolaires.

2) Temps d'Accueil

Accueils dits « Périscolaires » :

- Midi : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30 (école Privée) / 13h45 (école Publique)
- Soir : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 19h

Accueils dits « Extrascolaires » :

- Mercredis : Tous les mercredis de 7h30 à 19h
- Vacances Scolaires : A chaque période de vacances scolaires en fonction du calendrier académique, tous les jours de 7h30 à 18h30.

La structure est fermée une semaine entre Noël et le Jour de l'An et les jours fériés.

En cas d'effectif insuffisant, la structure se réserve le droit de ne pas ouvrir. Le cas échéant, les familles sont prévenues dans les meilleurs délais.

3) Projet Educatif

« Méli-Mélo est un lieu d'échange (**partage**) entre toutes les personnes (enfants, animateurs, parents, bénévoles, partenaires). Elle permet à chacun (**mixité**) d'évoluer dans un climat de bienveillance (**confiance**) et de transmettre les valeurs (**respect**) de l'Association. »

Cette présentation de Méli-Mélo véhicule les objectifs de l'association qui sont :

- Proposer un accueil collectif de qualité qui tient compte des particularités de chacun
- Accompagner l'enfant au quotidien dans le « vivre ensemble »
- Offrir un espace de confiance, de sécurité, de bienveillance pour le bien-être des enfants

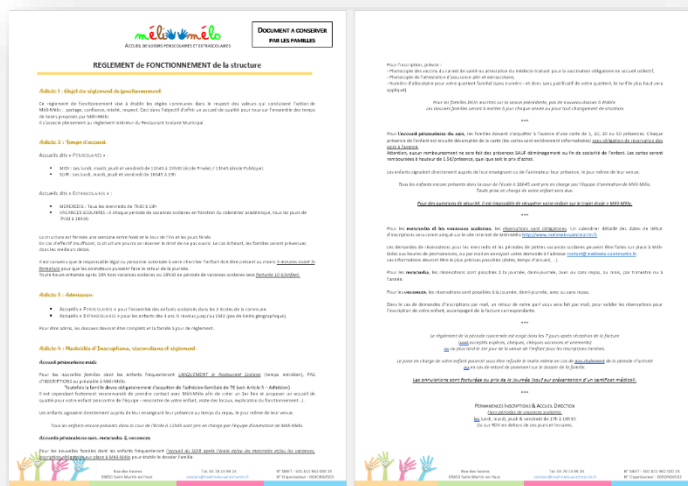
4) Règlement de fonctionnement

Pour les enfants et les familles

Le règlement de fonctionnement vise à établir les règles communes dans le respect des valeurs qui conduisent l'action de Méli-Mélo : partage, confiance, mixité, respect. Ceci dans l'objectif d'offrir un accueil de qualité pour tous sur l'ensemble des temps de loisirs proposés par Méli-Mélo.

Il s'associe pleinement au règlement intérieur du Restaurant Scolaire Municipal.





Le règlement de fonctionnement est écrit par le Conseil d'Administration de Méli-Mélo. Mis à jour septembre 2025.
CF ANNEXES

Pour les animateurs

Pour les animateurs, un document a été co-construit avec l'équipe d'animation permanente. Il reprend l'ensemble des règles des savoirs, savoir « être » et de l'animateur à Méli-Mélo. Le document est affiché dans la salle des animateurs.
CF ANNEXES



5) Equipe d'animation

L'équipe professionnelle d'animateurs participe au développement éducatif des enfants en leur offrant un accompagnement bienveillant, respectueux de leurs besoins et de leur rythme.

L'équipe est composée de :

- 1 Co-directrice d'Association & Responsable Accueils de Loisirs Périscolaires (midi & soir)
- 1 Co-directeur d'Association & Responsable Accueils de Loisirs Extrascolaire (mercredis & vacances)
- Des animateurs permanents

Des animateurs vacataires au besoin sont embauchés sur les périodes de vacances scolaires

En quelques mots :

- Des animateurs permanents sur l'année
- Une cohésion d'équipe
- Des compétences multiples
- De la bienveillance
- Des temps d'échanges et d'écoute
- Des réunions d'équipe hebdomadaires,
- Des formations annuelles (individuelles ou en groupe)
- ...

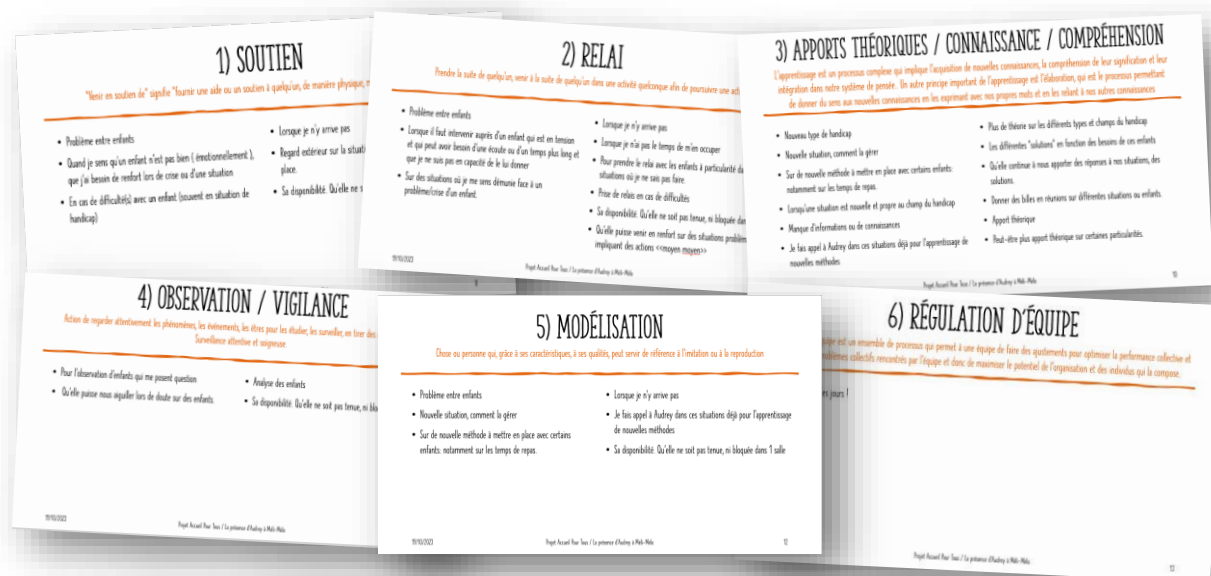


En plus de l'équipe d'animateurs permanents, depuis 2015, Audrey FONT, éducatrice spécialisée en libéral, intervient auprès des enfants 2 jours par semaine principalement sur les temps méridiens, mais aussi un mercredi par mois et occasionnellement pendant les vacances scolaires. Elle participe également auprès des animateurs lors d'un temps de réunion en équipe de façon hebdomadaire (voir **7) Projet « Accueil pour Tous »**).

Chaque année, l'équipe d'animation et Audrey se questionnent sur les missions et les champs de ses interventions pour être au plus près des besoins de l'équipe et de l'accompagnement des enfants.

Pour 2025-2026, 6 champs d'interventions ont été recensés :

- Soutien
- Relai
- Apports théoriques / connaissance / compréhension
- Observation / Vigilance
- Modélisation
- Régulation d'équipe



6) Locaux

L'aménagement et la fonction de chacune des salles sont régulièrement repensés et adaptés avec l'équipe en fonction : des temps d'accueil, du public accueilli, des besoins des enfants, des projets d'animations...

Le matériel est renouvelé régulièrement : mobilier, jeux, ...

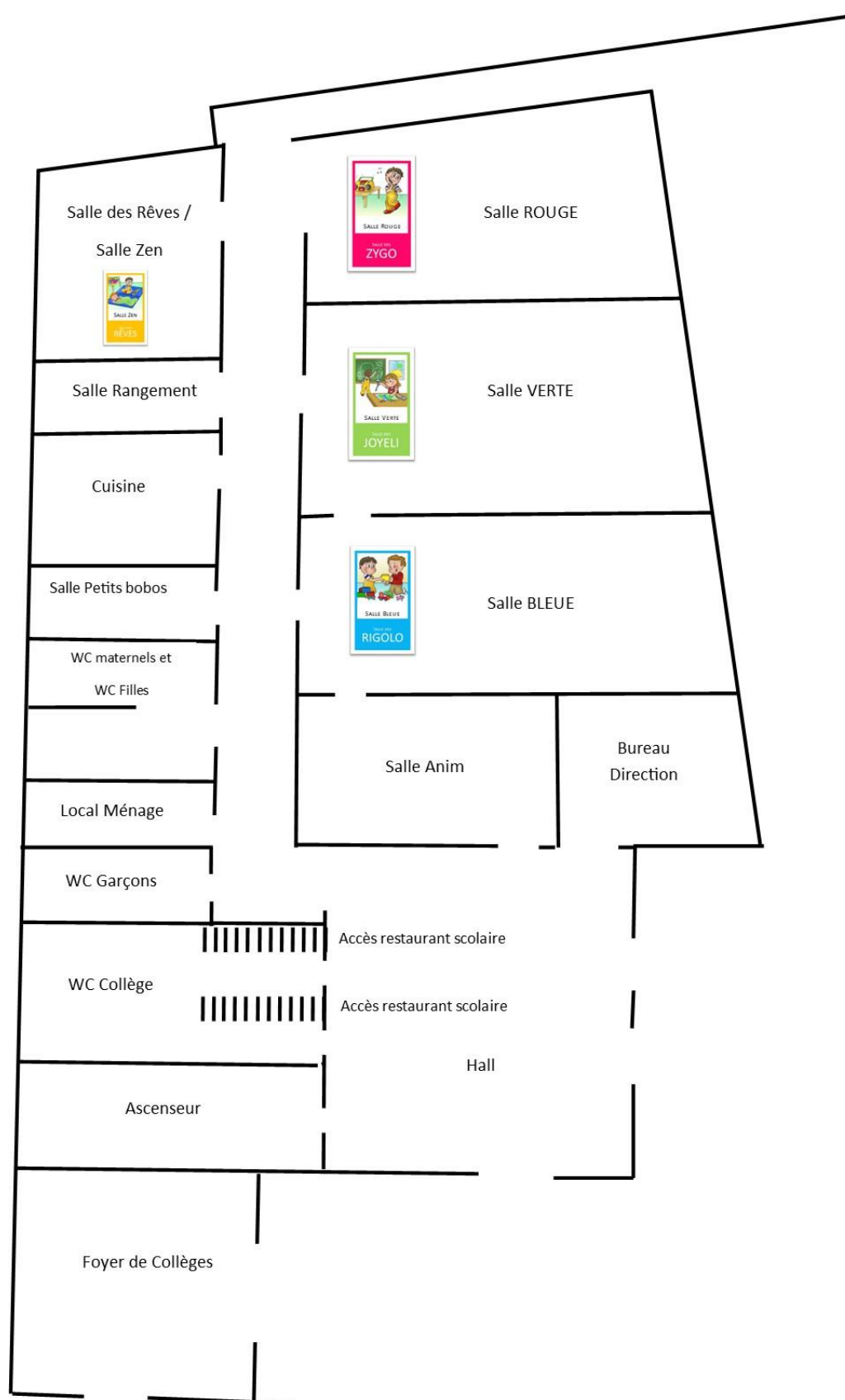
L'espace est structuré au maximum pour apporter un cadre sécurisant et sécurisé pour tous, avec un maximum de visuel pour une visibilité et une compréhension de tous.

Sur l'ensemble des temps et dans chacune des salles, les animateurs référents des animations ou présents dans les salles, aménagent, organisent et animent leur salle en fonction d'un planning établi chaque semaine.

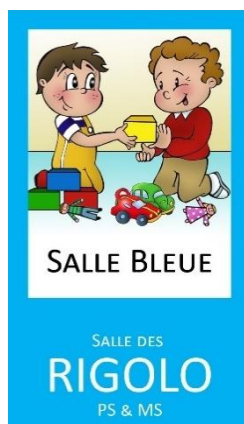
Une réflexion a été faite sur un aménagement le plus proche possible sur les différents temps pour permettre aux enfants de se repérer dans les fonctions des espaces. Les jeux proposés sont nombreux et variés, mais les espaces sont bien délimités : espace jeux de construction, espace jeux de société...

Les enfants ont le choix et partagent des temps privilégiés autour du jeu avec les animateurs.





La salle Bleue / Salle des Rigolo



Sur le temps périscolaire du midi la « **salle bleue** » est pensée et aménagée pour les enfants scolarisés en classe de CP et CE (CE1 & CE2).

Sur le temps périscolaire du soir la « **salle bleue** » est une salle de « jeux » pour tous, de la petite section au CM2 : jeux de société, de construction, symboliques...

Sur les temps extrascolaires (mercredis & vacances), cette salle est la salle de référence du **groupe des Rigolo** (enfants scolarisés en PS - dès 3ans ½ révolus & MS).

La salle Verte / Salle des Joyeli

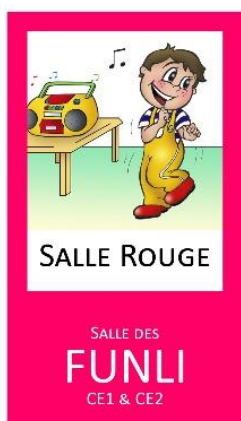


Sur le temps périscolaire du midi, la « **salle verte** » est une salle ouverte à tous les enfants de primaire, où est présentée une animation quotidienne + des espaces spécifiques : 1 coin lecture + 2 espaces jeux de construction

Sur le temps périscolaire du soir la « **salle verte** » est une salle d' « activité manuelle » ouverte à tous, de la petite section au CM2.

Sur les temps extrascolaires (mercredis & vacances), cette salle est la salle de référence du **groupe des Joyeli** (enfants scolarisés en GS & CP).

La salle Rouge / Salle des Funli



Sur le temps périscolaire du midi, la « **salle rouge** » a été pensée pour les enfants scolarisés en classe de CE2, CM1 & CM2.

Sur le temps périscolaire du soir la « **salle rouge** » est une salle ouverte à tous, de la PS au CM2. Des jeux d'ambiance & collectifs sont présents chaque soir. Un espace devoir est également dédié aux enfants qui souhaiteraient les faire.

Sur les temps extrascolaires (mercredis & vacances), c'est l'espace de référence des **Funli** (enfants scolarisés en CE1 & CE2).



La salle Zen / Salle des rêves



Sur les temps périscolaires (midi & soir) la « **salle zen** » est réservée pour des enfants qui exprimeraient le besoin d'être en retrait de la collectivité sur un moment ; la salle est aménagée de façon à proposer un espace sensoriel calme pour ces enfants : matelas, lampes à effets visuels, tapis de sol et équipée de jeux spécifiques : Perplexus, bulles, ... C'est également une salle de repli avec peu de mobilier pour des enfants « en crise » qui auraient besoin de se décharger en toute sécurité.

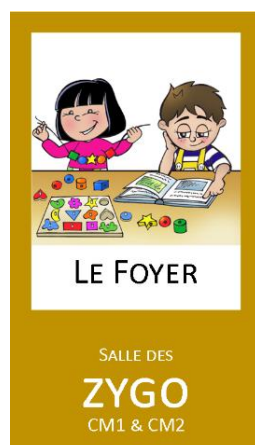
Sur les temps extrascolaires (mercredis & vacances), c'est la salle des rêves.

Elle est aménagée en salle de sieste pour les plus petits (ou des plus grands qui sont en demande) pour un temps de repos après le repas.

Les animateurs installent des couchettes le matin même ou la veille.

Elle peut également servir de salle d'animation avec des petits groupes en dehors des heures de repos.

Le foyer des collégiens / Salle des Zygo



Sur les temps extrascolaires (mercredis & vacances), c'est la salle des Zygo.

Groupe constitué des CM1 & CM2.

Cette salle nous est gracieusement prêtée par la MJC de Saint-Martin-en-Haut

7) Projet « Accueil pour Tous »

... Et si c'était possible ?

Depuis septembre 2015, l'Association Méli-Mélo, soutenue par la Mairie de Saint Martin en Haut et par la CAF du Rhône, s'emploie activement et volontairement à améliorer les conditions d'accueil (inclusion) des enfants en situation de handicap sur ses accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires grâce au projet « Accueil pour Tous ».

MELI-MELO poursuit et renforce chaque année sa réflexion engagée autour de l'«Accueil pour Tous», en imaginant de nouvelles solutions d'accompagnement pour les enfants en situation de sur des temps de loisirs en collectivité :

Aménagement d'espaces adaptés

Depuis presque 10 ans nous apprenons et observons qu'un environnement adapté permet à chaque enfant de se sentir accueilli et reconnu dans son individualité.

Afin de répondre à des besoins communs à tous les enfants, l'Association investit régulièrement pour aménager au mieux de nouveaux espaces : l'achat de matériel spécifique permettrait à chacun, sans distinction, de bénéficier d'un espace de découvertes sensorielles par exemple, et de venir s'épanouir pleinement dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Exemples : achat de jeux extérieurs coopératifs, timer, casques anti-bruit, création d'un espace multi sensoriel avec veilleuses, colonnes à bulles, parcours psychomoteurs, etc.





L'utilisation des « timer » pour visualiser la durée d'une activité (repas, jeu, ...) peut être utile pour diminuer les troubles de l'attention et l'instabilité motrice. L'animateur détermine la durée de l'activité ou le temps d'attente par exemple (avant le repas). Il permet de donner un début et une fin à l'action de l'enfant.



La Casa

La « Casa » est un espace de repli pour permettre à l'enfant de sortir un instant de la collectivité pour se recentrer, ou s'il ressent le besoin simplement de s'isoler. Les animateurs peuvent également accompagner un enfant à aller un moment à la Casa s'ils sentent qu'un enfant monte dans ses émotions avec un besoin de décharge. Le temps de présence de l'enfant est limité par un « timer ».

Création d'outils adaptés, de visuel sur l'ensemble du bâtiment

JE SAIS ...

- Respecter les autres (enfants, adultes), et me respecter moi-même
- Respecter le matériel
- Respecter les limites de ma cour
- Attendre l'adulte pour rentrer dans une salle
- Demander à l'adulte pour me servir
- Parler calmement
- Parler correctement
- Demander pour aller aux toilettes
- Jouer avec les autres
- Ranger le matériel
- Marcher à l'intérieur du bâtiment
- Demander pour changer de lieu

LES SOLUTIONS

- Un message clair « quand tu fais ça... Je ressens ça... »
- Demander de l'aide
- S'isoler
- Taper sur le punching ball
- Aller dans la Casa
- Discuter avec un adulte
- Autre :

LES ANIMATEURS

Valérie	Géraldine	Sarah	Aurélie	Aïe	Muriel	Audrey
Clara	Mathieu	Thibault	Romain	Benjamin	Stella	Eden

JE DOIS APPRENDRE

LES SANCTIONS

- Information aux parents
- Réparation
- Pas de participation aux activités
- Convocation par la direction
- Convocation des parents
- Exclusion du groupe de Méli-Mélo
- Exclusion de Méli-Mélo

L'outil des règles de vie

Sur cet outil, 3 zones de couleurs différentes sont distinguées : verte, orange et rouge.

Par principe, tous les enfants sont dans le « vert » qui reprend l'ensemble des comportements qui sont attendus par les enfants qui fréquentent Méli-Mélo.

Si un enfant ne respecte pas une des règles, il passe dans le « orange ». L'enfant est accompagné par l'animateur et ils reprennent ensemble la situation et trouvent des solutions adaptées. Certaines solutions sont présentées dans la partie orange de l'outil mais l'enfant peut en suggérer d'autres en fonction de la situation. L'ensemble de l'équipe est également source de solution pour accompagner l'enfant et est donc présentée dans le « orange ».

Si malgré l'intervention de l'adulte ou en cas de faute « grave », l'enfant passe cette fois dans le « rouge ». Une sanction adaptée est appliquée et les familles sont informées.

Une fois la sanction passée ou si un enfant passe dans le « orange » et montre par la suite un comportement adapté, l'enfant repasse rapidement dans le « vert ». L'enfant doit trouver du bénéfice à rester dans le vert.

Formation de l'équipe d'animation : une sensibilisation nécessaire à poursuivre

Depuis la mise en place du projet, l'équipe d'animation a régulièrement suivi des formations dans le champ de l'animation afin d'acquérir les compétences nécessaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap : Intervention de « la Souris Verte », formation sur l'écoute et l'autorité bienveillante, accompagnement à la gestion de conflits, réunions d'équipe hebdomadaire avec Audrey Font – apports de connaissances spécifiques, ...



Mais quotidiennement, l'équipe fait face à de nouvelles situations et la mise en place de temps de « régulation d'équipe » animé par Audrey Font sont un vrai plus dans l'accompagnement et l'évolution de la pratique professionnelle des animateurs.

L'équipe est pourtant confrontée quotidiennement à des situations étroitement liées à l'accueil des enfants en situation de handicap, et souhaite y apporter des réponses et/ou des solutions dans l'accompagnement des enfants.

Réflexion sur un parcours inclusif de l'enfant ou comment penser un parcours de vie sans rupture ?

Ce projet spécifique à Méli-Mélo est largement reconnu sur le territoire à l'échelle communale et s'entend plus largement sur la communauté de communes, porteuse également du projet dans certaines autres structures d'accueil des enfants.

Dès que l'occasion se présente, Méli-Mélo partage son expérience avec les structures environnantes qui le souhaitent et idéalise le projet sur un futur qui lierait et rassemblerait l'ensemble des structures du territoire sur la thématique de l'accueil et du suivi des enfants en situation de handicap, pour mettre fin aux ruptures de parcours de l'enfant que nous rencontrons trop souvent au quotidien.

Le projet de l'accueil des enfants en situation de handicap doit se faire en réseau, en partenariat étroit et dans le temps pour devienne fonctionnel à la hauteur de ce que requiert le concept d'inclusion.



Sur les mercredis et les vacances scolaires, les enfants sont accueillis de la petite section – dès 3 ans ½ révolus au CM2 sur inscription.

Les inscriptions sont possibles en journée complète, demi-journée, avec ou sans repas.

1) Présentation des groupes

Les enfants sont répartis en 4 groupes en fonction de leur classe de référence (à partir des vacances d'été, la classe à prendre en compte pour l'inscription est celle de la rentrée de l'année SUIVANTE. Pour les CM2 - futurs 6ème, l'accueil de loisirs de l'été 2026 se fait donc directement auprès de la MJC de Saint Martin en Haut).

- **Rigolo** = enfants scolarisés en Petite & Moyenne Sections

- **Joyeli** = enfants scolarisés en Grande Section & CP

- **Funli** = enfants scolarisés en CE1 & CE2

- **Zygo** = enfants scolarisés en CM1 & CM2

2) Journée type

Le contenu de la journée diffère en fonction des groupes, mais la base est commune pour tous :

7h30	> 9h	Accueil du matin / Temps libre
9h	> 11h	Animations
11h	> 11h45	Temps libre
11h45	> 13h	Repas
13h	> 13h30	Temps libre // Installation des enfants qui font la sieste
13h30	> 14h30	Temps calme obligatoire pour les Rigolo, proposé au choix pour les autres groupes // Temps libre pour les enfants qui ne souhaitent pas participer au temps calme.
14h30	> 16h	Animation
16h	> 16h30	Goûter
16h30	> 18h30(19h)	Accueil du soir // Temps libre

3) Equipe d'animation

Les animateurs arrivent de façon échelonnée. Les horaires sont communiqués avant le début du séjour aux animateurs (tableau des horaires).

Les mercredis, les animateurs permanents sont référents d'un groupe sur un cycle (période entre 2 périodes de vacances scolaires).

Les vacances, les animateurs permanents sont référents d'un groupe à la semaine ou sur l'ensemble de la période des vacances scolaires. Les animateurs vacataires complètent l'équipe.

En fonction de l'âge des animateurs (mineurs ou non) le temps de travail hebdomadaire peut varier pour respecter le cadre légal du temps de travail des animateurs, respectant pour tous un temps de pause minimal de 45 minutes consécutives dans la journée.

Des outils sont mis en place en fonction des périodes et de l'équipe pour le roulement ou le rôle de chacun sur les différents lieux notamment sur les temps d'accueil ou sur le temps du repas.

Les animateurs participent à la vie du centre. Ils peuvent être sollicités sur les temps d'accueil matin ou soir pour accueillir les familles et gérer le listing de présence.

Une attention particulière est également portée sur le maintien du rangement dans l'ensemble du centre, pour que les enfants soient accueillis dans un environnement agréable, et pour que les animateurs se repèrent rapidement et efficacement (matériel, jeux, ...).



4) Spécificités des groupes

Les Rigolo (enfants scolarisés en PS et MS)

A son arrivée, chaque rigolo installe ses affaires à un porte manteau qui lui est dédié, identifié par son prénom (+ sa photo ou un dessin en fonction des activités prévues par les animateurs).

La matinée (9h à 11h) se découpe plusieurs temps :

- temps d'éveil (autour d'une histoire, d'un jeu... 30 min)
- temps d'activités (1h)
- temps de regroupement (chanson, bilan de la matinée, rangement... 30 min)

Pour le temps d'activité, une table est dédiée à une animation proposée par un animateur. Il prend au maximum 5 enfants à la fois. Les autres peuvent jouer librement sur différents pôles qui auront alors été installés en parallèle. Une fois une place libre à la table de l'animateur, un autre enfant pourra venir s'asseoir et faire l'activité à son tour.

En fin de matinée, un temps libre est proposé aux Rigolo, avant le temps du repas.

L'après-midi (13h à 16h, plusieurs temps sont à nouveau proposés :

- sieste (entre 45 min et 3h) avec réveil échelonné
- temps libre (1h)
- temps calme (30 min)
- ateliers découvertes (environ 45 min) : découverte sensorielle, expériences, jeux individuels type Montessori, ...
- jeu collectif/sportif (environ 30 min)
- temps de regroupement (chanson, bilan de la matinée, rangement... 15 min)

Les enfants se retrouvent ensuite à 16h pour le goûter avec l'accueil du soir et des familles.

Les Joyeli (enfants scolarisés en GS & CP)

La matinée se découpe en 4 temps :

- regroupement (10 min) : l'animateur et les enfants reprennent l'outil des règles de vie, puis prennent le temps de partager leur humeur du moment (émotion)
- jeu « starter » : petit jeu proposer aux enfants pour démarrer la journée
- pôle activités (90 min)
- évaluation (10 min) : les enfants et l'animateur évaluent ensemble la matinée, avec les points forts et ceux à améliorer

Pour le « pôle activités », les enfants sont répartis en petits groupes. 1 groupe est appelé sur le pôle « activité manuelle » (environ 20 min), pendant que les autres groupes évoluent dans la salle sur les autres pôles : jeux d'exercice, jeux symboliques, jeux de rôle, jeux de constructions, jeux de société...

En fin de matinée, un temps libre est proposé aux Joyeli, avant le temps du repas.

L'après-midi (13h à 16h) plusieurs temps sont à nouveau proposés :

- temps libre (1h)
- temps calme (30 min)
- jeu collectif sportif (45 min)
- évaluation (15 min)

Les enfants se retrouvent ensuite pour le goûter avec l'accueil du soir et des familles.

Les Funli (enfants scolarisés en CE1 & CE2)

La matinée se découpe en 4 temps :

- regroupement (10 min) : l'animateur et les enfants reprennent l'outil des règles de vie, puis prennent le temps de partager leur humeur du moment (émotion)
- jeu « starter » : petit jeu proposer aux enfants pour démarrer la journée



- pôle activités (90 min)
- évaluation (10 min) : les enfants et l'animateur évaluent ensemble la matinée, avec les points forts et ceux à améliorer

En fin de matinée, un temps libre est proposé aux Funli, avant le temps du repas.

L'après-midi (13h à 16h) plusieurs temps sont à nouveau proposés :

- temps libre (1h)
- temps calme (30 min)
- jeu collectif sportif (45 min)
- évaluation (15 min)

Les enfants se retrouvent ensuite pour le goûter à 16h avec l'accueil du soir et des familles.

Les Zygo (enfants scolarisés en CM1 et CM2)

La matinée se découpe en 4 temps :

- regroupement (10 min) : l'animateur et les enfants reprennent l'outil des règles de vie, puis prennent le temps de partager leur humeur du moment (émotion)
- jeu « starter » : petit jeu proposer aux enfants pour démarrer la journée
- pôle activités (90 min)
- évaluation (10 min) : les enfants et l'animateur évaluent ensemble la matinée, avec les points forts et ceux à améliorer

En fin de matinée, un temps libre est proposé aux Zygo, avant le temps du repas.

L'après-midi (13h à 16h) plusieurs temps sont à nouveau proposés :

- temps libre (1h)
- temps calme (30 min)
- jeu collectif sportif (45 min)
- évaluation (15 min)

Les enfants se retrouvent ensuite pour le goûter à 16h avec l'accueil du soir et des familles.

5) Objectifs

Accompagner, au quotidien, l'enfant dans son apprentissage
au travers des supports ludiques



Être accompagné dans son autonomie au quotidien

- Découvrir la vie en collectivité
- Enrichir ses connaissances



Être accompagné dans son épanouissement individuel et collectif

- S'ouvrir au monde
- Apprendre à faire des choix



Prendre soin de soi et des autres

- Développer ses compétences motrices
- Apprendre le vivre ensemble





Apprendre à être acteur de son quotidien

- Découvrir et s'investir dans des projets
- Trouver sa place au sein d'un groupe

Des moyens de mise en œuvre en fonction des groupes

Rigolo

- Temps de jeux en individuels et en collectifs (petits groupes ou grand groupe)
- Frise de la journée
- Repères spatio-temporels
- Rituels
- Diversité des activités
- Choix de l'enfant
- Imaginaire
- Posture de l'animateur

Joyeli

- Climat de bienveillance et de confiance
- Vie quotidienne en groupe
- Jeux collectifs
- Diversité des activités
- Temps d'échange
- Prise en compte de la parole des enfants
- Démarche de projet

Funli

- Temps d'échange collectifs avec diversification des outils
- Bienveillance
- Ecoute
- Jeux collectifs
- Diversité des activités
- Prise en compte de la parole des enfants
- Démarche de projet

Zygo

- Temps d'échange collectifs avec diversification des outils
- Bienveillance
- Ecoute
- Démarche de projet avec un but commun
- Jeux collectifs et de coopération
- Participation aux tâches quotidiennes
- Valorisation des enfants
- Prise en compte des souhaits des enfants

Les camps :

Sur le mois de juillet, des mini-séjours de deux jours ou plus, avec hébergement sont proposés. Les enfants sont investis dans l'organisation de leur séjour (choix des menus, participation à la vie quotidienne, ...).

Ces camps sont accessibles aux enfants à partir de 6 ans et sont proposés dans des lieux proche du centre, en camping. L'objectif principal de ces camps est de leur permettre de découvrir les vacances « camping », avec montage et démontage de tente, élaboration des repas, ménage, vaisselle, orientation... Volontairement, nous choisissons des camps proches de l'accueil de loisirs afin de rassurer les enfants et leurs parents.

L'aménagement des espaces :

Pour le confort et le bien-être des enfants, les espaces sont identifiés : 1 espace / 1 fonction.

En revanche, l'animateur doit être vigilant sur les jeux qui seront proposés aux enfants dans les différents espaces, en fonction de son groupe, et du moment de la journée (accueil matin, temps libres, ...). L'enfant doit distinguer ces différents temps grâce au matériel qui lui sera mis à disposition sur ces différents temps.

6) Des outils spécifiques

La frise de la journée

En fonction des groupes, les frises reprennent les différents temps de la journée. Elles donnent les différentes étapes de la journée, les activités proposées par groupe, et le menu du jour. Elle permet aux enfants de se repérer dans le temps.



Accueils de loisirs Périscolaires

- Midi et Soir -

Sur les accueils de loisirs périscolaire **midi**, Méli-Mélo accueille tous les enfants scolarisés dans les 2 écoles de la commune, du **CP au CM2**.

Sur les accueils de loisirs périscolaires **soir**, Méli-Mélo accueille tous les enfants scolarisés dans les 2 écoles de la commune, de la toute **petite section au CM2**.

Les enfants sont accueillis en dehors des périodes de vacances scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Le midi de 11h45 à 13h30 (école privée) et de 11h45 à 13h45 (école publique)
- Le soir de 16h30 à 19h

1) Le temps méridien

Le fonctionnement

Pour les temps du midi, **pas d'inscription au préalable**. Les enfants signalent directement auprès de leurs enseignants leur présence au temps du repas, le jour même de leur venue.

**Tous les enfants encore présents dans la cour de l'école à 11h45
sont pris en charge par l'équipe d'animation de Méli-Mélo.**

Chaque jour, les animateurs se rendent à la sortie des écoles pour récupérer les enfants et venir à Méli-Mélo. Des bénévoles viennent prêter main forte à l'équipe d'animation (trajets, temps du repas...) ainsi que des AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) détachés des écoles.

Les animateurs sont responsables des rangs que composent chaque école. Les animateurs évoluent sur les différents rangs par cycle de 3 à 4 semaines. Ils sont des interlocuteurs privilégiés avec les enseignants des 2 écoles de la commune, et pour les enfants.

Les enfants sont ensuite appelés par niveau de classe, selon un planning hebdomadaire qui évolue sur chaque cycle.

TABLEAU PASSAGE REPAS C1 [Septembre-Octobre 2022]

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CE1	CP	CM2	CM1
CP	CM2	CP	CP
CM1	CE2	CE1	CE2
CM2	CM1	CE2	CE1
CE2	CE1	CM1	CM2


 Badge oublié, je me mets en dernier de mon rang
 
 Badge oublié 3 fois, je vais voir Cyrille
 

Exemple d'un planning type pour le 1^{er} cycle : de septembre à octobre 2022



Les animations sur le temps méridien

Depuis septembre 2022, une animation est proposée quotidiennement par un animateur dans la salle verte. Elle s'adapte au flux des enfants et au fonctionnement d'un temps de midi, pour laisser le choix à l'enfant d'y participer ou non.

- Les **projets** : à l'initiative de certains animateurs, les projets sont organisés en général pour 1 seul niveau de classe, en fonction des idées des enfants, de leurs envies et de leurs besoins. Les enfants font part de leur(s) idée(s) à un ou plusieurs animateurs qui accompagnent les enfants à réaliser leur(s) propre(s) projet(s). Ils sont réalisés avec ou sans inscription auprès des enfants, en fonction du nombre de places disponibles.

Les projets ne sont pas obligatoires, l'enfant a le choix d'y participer ou non.

- Les **"points informations"** : en cas d'informations à transmettre à son groupe, un animateur peut réunir l'ensemble d'un niveau de classe sur un temps défini. Les points informations sont obligatoires pour les enfants présents sur le temps de pause méridienne.

- Les **panneaux** : chaque classe possède un panneau dans le couloir qui lui est propre. Les animateurs référents de chaque classe font vivre ces panneaux grâce à des jeux, des activités, des informations, des « sensi » pour annoncer des événements...

Les « Repas partagés »

Tout au long de l'année, Méli-Mélo et le Restaurant Scolaire s'associent pour permettre aux familles de venir partager un temps de repas avec leur enfant.

Les parents viennent s'immerger dans le quotidien du repas méridien de l'enfant de la sortie des classes au retour à l'école.

2) L'Accueil Périscolaire du Soir

Le fonctionnement

Les enfants signalent directement auprès de leurs enseignants ou de l'animateur leur présence, le jour même de leur venue.

**Tous les enfants encore présents dans la cour de l'école à 16h45
sont pris en charge par l'équipe d'animation de Méli-Mélo.**

Les animateurs se rendent à la sortie des écoles de 16h30 à 16h45 pour récupérer les enfants et venir à Méli-Mélo.

Arrivés à Méli-Mélo, les enfants se répartissent librement dans les salles ou à l'extérieur pour le goûter. Nous demandons aux familles de fournir le goûter pour les enfants ainsi qu'une gourde.

Les horaires de l'accueil périscolaire du soir

16h45-17h : Trajet Ecole / Méli-Mélo

Par mesure de sécurité, les enfants ne peuvent être récupérés sur le temps de trajet

17h-17h15 : Goûter

17h15-18h30 : Animations et Espaces de jeux libres

18h30-18h55 : Espaces de jeux libres

18h55 : Derniers départs



Les animations du soir

Après ce temps de goûter convivial, les animateurs organisent les espaces en fonction des salles (voir un peu plus haut dans la présentation des locaux). Un espace calme est réservé aux enfants qui souhaitent faire leurs devoirs (attention il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs).

Pour les animations, un thème est défini par l'équipe pour chacun des cycles de l'année entre deux périodes de vacances scolaires.

3) Objectifs

Accompagner l'enfant au quotidien, collectivement et individuellement,
dans son parcours évolutif (autonomie, responsabilité, ...)
et dans le « vivre ensemble »



Être à l'écoute du rythme de vie de chacun en prenant en compte chaque enfant comme individu

- Aménager des espaces diversifiés et identifiés
- Offrir un choix dans les animations proposées



Permettre à l'enfant de comprendre/décrypter son environnement et le fonctionnement des temps d'accueils

- Proposer des outils fonctionnels et adaptés
- Utiliser le visuel comme communication universelle



Instaurer une relation de confiance avec chaque enfant, la famille et les partenaires

- Proposer un cadre accueillant et rassurant
- Accompagner ensemble l'enfant dans son quotidien

4) Les outils spécifiques

Les plateaux



Environ 80 plateaux ont été floqués depuis 2019 pour faciliter le visuel et le choix des enfants au moment de leur passage au self (auparavant) des sets de table étaient disponibles).

Chaque « plat » est identifié par une couleur, reprise sur le présentoir du self. Les enfants n'ont donc plus qu'à associer les couleurs et/ou pictogrammes pour les aider à remplir leur plateau sans en oublier.



5) Evaluation

Evaluation de l'action

Chaque semaine, 3h formelles de réunion d'équipe sont planifiées avec les animateurs permanents afin d'évaluer la qualité de nos actions et de réaliser des bilans :

- 1h pour l'évaluation du fonctionnement du temps périscolaire méridien,
- 1h pour l'évaluation du fonctionnement et la préparation des programmes d'animation de l'accueil périscolaire du soir,
- 1h d'évaluation autour d'une analyse de la pratique simplifiée, généralement à partir d'une situation d'enfant vécue par un des animateurs.

Evaluation de l'équipe

L'équipe de direction rencontre les animateurs au minimum 2 fois / an pour des entretiens individuels. En général, une rencontre en début d'année scolaire pour un premier bilan du démarrage de la nouvelle année, puis en fin d'année pour un bilan annuel.

Des objectifs de travail sont fixés individuellement avec chaque animateur dans l'objectif de l'accompagner à évoluer tout au long de son parcours professionnel et d'enrichir son expérience.

En fin d'année scolaire, un support écrit est remis aux animateurs pour un bilan de l'année scolaire écoulée.

Evaluation du projet

Les modalités d'évaluation de ce projet seront construites en septembre avec l'équipe d'animation.



Annexes



« UN ACCUEIL POUR TOUS, ET SI C'ETAIT POSSIBLE... »

Le vendredi 9 novembre 2018, la directrice de l'Association, accompagnée de l'adjointe périscolaire, en présence également de l'éducatrice spécialisée, ont pu participer à la 1^{ère} rencontre organisée par la Mission Nationale Accueil de Loisirs et Handicap dans les locaux de la CAF de Lyon.

*L'intervention de M. Laurent THOMAS, Délégué Général de la Mission Nationale, et les différents témoignages ont donné envie à l'équipe d'animation de partager son quotidien, dans l'idée aussi, peut-être, de venir chercher du soutien pour ce **projet aux envergures novatrices**, tellement proche des besoins réels et actuels des familles et des enfants que l'équipe a pu entendre lors de cette rencontre... mais tellement fragile, et aux lendemains incertains...*

*La viabilité et la visibilité du projet « **L'accueil pour Tous** », aujourd'hui, malgré tout l'investissement et l'engagement de l'Association, repose essentiellement sur les subventions accordées dans le cadre du Fonds Publics et Territoire, chaque année remises en jeu et à l'avenir incertain. Dans ce contexte fragile et précaire, la question revient régulièrement sur le devenir de ce projet, avec la réelle insécurité de n'avoir d'autres choix que de ne plus pouvoir proposer un tel accueil pour chacun...*

Située sur la commune de Saint-Martin-en-Haut, à l'ouest de Lyon, en plein cœur des Monts du Lyonnais, l'Association MELI-MELO, s'est constituée autour de valeurs éducatives partagées, dans l'objectif d'améliorer et de coordonner l'ensemble de l'offre des loisirs sur les temps périscolaires (midis et soirs) et extrascolaires (mercredis et vacances) des enfants de 3 ans et demi à 11 ans de sa commune.

MELI-MELO est un lieu d'échange (partage) entre toutes les personnes (enfants, animateurs, parents, bénévoles, partenaires). Elle permet à chacun (mixité) d'évoluer dans un climat de bienveillance (confiance) et de transmettre les valeurs (respect) de l'Association.

- Proposer un accueil collectif de qualité qui tient compte des particularités de chacun
- Accompagner l'enfant au quotidien dans le « vivre ensemble »
- Offrir un espace de confiance, de sécurité, de bienveillance pour le bien-être des enfants

Depuis la rentrée de septembre 2015, l'Association MELI-MELO, soutenue par la Mairie de Saint-Martin-en-Haut et par la CAF du Rhône, s'emploie activement et volontairement à améliorer les conditions d'accueil (inclusion) des enfants en situation de handicap sur ses temps d'accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Aujourd'hui, à MELI-MELO, entre **220 et 250 enfants de primaires** sont accueillis quotidiennement sur le temps méridien (en moyenne, 5% d'augmentation de la fréquentation chaque année, presque 20% en 3 ans, 120% depuis sa création en 2007).

Parmi ces enfants, une 30aine sont reconnus en situation de handicap (diagnostiqués avec notification MDPH : troubles neuro-développementaux – troubles autistiques, troubles de l'attention avec ou sans hyper activité, divers dys...), syndrome génétique, ... soit environ **15% des enfants fréquentant MELI-MELO**.

Parmi ces enfants :

- **24 sont soutenus par le dispositif ULIS** (1 dispositif ULIS de 12 places dans chacune des 2 écoles de la commune, l'une privée et l'autre publique).
- Une **10aine d'enfants reconnus en situation de handicap est incluse dans les classes** (pour certains accompagnés par un(e) AESH - Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap).

Certains de ces enfants, et d'autres du territoire sont également accueillis, à une plus petite échelle, sur les temps périscolaires du soir, les mercredis et les vacances scolaires (environ 5% à 15% des enfants accueillis).



La mise en place d'un projet marqué autour de « **L'accueil pour Tous** » est née de la difficulté pour l'équipe d'animation de proposer un temps de repas et des activités adaptées aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap et de faire ainsi valoir l'accès pour tous aux services périscolaires et extrascolaires, **lieux de droit commun**.

Une méconnaissance des besoins spécifiques de ces enfants et un manque de compétences sur le champ du handicap limitaient la qualité de leur accueil. L'équipe d'animation, volontaire et motivée, ancrée dans les valeurs portées par l'Association, et au regard des actions menées ces 5 dernières années, veut aujourd'hui pérenniser la mise en œuvre de ce projet autour de la qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap.

L'équipe d'animation de MELI-MELO (environ 11 salariés) a démontré, depuis 2015, et malgré les changements de personnel, un réel intérêt et une implication forte pour le projet, avec la volonté d'acquérir de nouvelles compétences, d'élargir son savoir sur la question spécifique du handicap tout en faisant valoir le caractère « ordinaire » de notre structure (principe même de l'inclusion).

La pluri professionnalité sur le terrain est une vraie valeur ajoutée au quotidien dans l'accompagnement des enfants.

Les **directeurs** de l'Association assurent la mise en place et la pérennité du projet :

- Ils (re)présentent le projet à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de la structure dans les différentes instances concernées,
- Ils posent le cadre de référence du projet dans la limite des compétences et des missions de chacun,
- Ils apportent leurs soutiens à l'équipe dans la mise en place et le suivi du projet,
- Ils facilitent et permettent le lien entre MELI-MELO/ l'(les) enseignant(s) / la famille / les partenaires (SESSAD, MDR...).
- Ils assurent un suivi des enfants avec l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de l'enfant (participation aux équipes éducatives, messages et informations aux parents, rencontres régulières...).

L'animatrice référente de ce projet :

- Construit en tout ou partie les « outils » à mettre en place pour un enfant ou un groupe d'enfants, conjointement avec l'équipe d'animation.
- Coordonne les animateurs sur l'espace happy/temps méridien
- Assure le suivi et le recueil des informations sur les enfants à particularité

Les **animateurs** sont, au quotidien, des repères essentiels pour les enfants et les accompagnent dans leur suivi. Ils sont indispensables dans le « portage » et le suivi du projet :

- Ils co-construisent et utilisent quotidiennement les « outils » : flèche du comportement, timer, casa, frises de séquençage, ...
- Ils aménagent et organisent des espaces adaptés en fonction de besoins des enfants.
- Ils s'assurent du bon fonctionnement d'un espace de repas privilégié, pensé pour un temps de repas ajusté (sur le point sensoriel - notamment sonore, numérique - un petit espace plus confiné avec un nombre de places restreintes, ou encore avec un accompagnement de proximité – présence permanente d'un animateur identifié...).

Depuis la mise en place du projet « **L'accueil pour Tous** », l'équipe de MELI-MELO a régulièrement suivi des formations dans le champ de l'animation afin d'acquérir les compétences nécessaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap : intervention de « la Souris Verte », formation sur l'écoute et l'autorité bienveillante, accompagnement à la gestion de conflits, réunions d'équipe hebdomadaires avec présence d'une éducatrice spécialisée, ...

Une **éducatrice spécialisée** est présente environ 6,25 heures hebdomadaires. Elle assure, sur le terrain, un accompagnement de proximité auprès des enfants en situation de handicap. Sa présence et ses interventions dans la gestion des « comportements défis » sur la « masse », sont un relai essentiel pour l'équipe d'animation dans les situations d'urgence (crises émotionnelles, troubles du comportement et passages à l'acte, prévention du système du harcèlement...) et permet à l'équipe d'assurer ses missions propres : l'animation.

Elle est également un soutien essentiel auprès de l'équipe d'animation, lors des réunions hebdomadaires. A partir de situations vécues par les animateurs, elle va pouvoir partager ses connaissances (handicap, outils, ...) ou diverses informations (exemple : définition des différentes institutions – SESSAD, IME, ITEP...) qui seront une première réponse en termes de besoins et connaissance de l'enfant en situation de handicap. Au besoin, l'équipe va pouvoir se saisir de ces informations ou des outils présentés, adaptés, expérimentés en se les appropriant. L'ensemble de ces actions et l'accès à la compréhension de ces informations sont facilitées par les spécificités (compétences, expériences, ...) de la personne « spécialisée ».



Ses interventions permettent ainsi d'évaluer la dynamique globale de fonctionnement et d'y apporter les ajustements nécessaires, afin de faciliter l'inclusion de TOUS.

Ce « travail ensemble » est un véritable gage de qualité et une force que chacun de nous, professionnels, mesurons et que nous souhaitons pérenniser afin d'être encore en capacité de proposer un accueil inclusif de qualité, un accueil pour TOUS

Depuis la mise en place du projet, l'équipe constate des effets bénéfiques sur tous les enfants (repères visuels, balisage de l'environnement, cadre clarifié, interactions sociales améliorées, ...). C'est pourquoi le projet s'est élargi à l'ensemble des enfants accueillis sur la structure, qui bénéficient de la même bienveillance de la part de l'équipe, des mêmes outils visuels, du même cadre (exemple : règles de vie retravaillées avec support visuel adapté à tous), ...

Par le biais de formations théoriques et réflexives, l'équipe d'animation acquiert de nouvelles compétences dans sa pratique professionnelle. La pluri professionnalité sur le terrain est une vraie valeur ajoutée au quotidien dans l'accompagnement des enfants. Chacun dans le respect de son rôle et sa fonction respective (distinction et valorisation des rôles et compétences de chaque acteur : directeur/ animateur/ éducateur /...), permettant d'optimiser chaque accueil, et de souligner une cohérence d'actions de proximité, une recherche de complémentarité et de mutualisation de savoirs de chacun.

A terme, cette réflexion ne doit plus être l'affaire d'une seule structure mais bien inscrite dans une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des forces et des compétences et de s'engager ensemble dans la continuité du parcours de l'enfant en situation de handicap dès son plus jeune âge

Ce témoignage, validé par l'ensemble de l'équipe d'animation, avec le soutien de l'Association, est également une invitation à venir découvrir notre structure et à partager notre conviction de

« L'accueil pour Tous ».





ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

REGLEMENT de FONCTIONNEMENT de la structureDOCUMENT A CONSERVER
PAR LES FAMILLES**Article 1 : Objet du règlement de fonctionnement**

Ce règlement de fonctionnement vise à établir les règles communes dans le respect des valeurs qui conduisent l'action de Méli-Mélo : partage, confiance, mixité, respect. Ceci dans l'objectif d'offrir un accueil de qualité pour tous sur l'ensemble des temps de loisirs proposés par Méli-Mélo.

Il s'associe pleinement au règlement intérieur du Restaurant Scolaire Municipal.

Article 2 : Temps d'accueil

Accueils dits « PERISCOLAIRES » :

- MIDI : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h30 (école Privée) / 13h45 (école Publique)
- SOIR : Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 19h

Accueils dits « EXTRASCOLAIRES » :

- MERCREDIS : Tous les mercredis de 7h30 à 19h
- VACANCES SCOLAIRES : A chaque période de vacances scolaires en fonction du calendrier académique, tous les jours de 7h30 à 18h30.

La structure est fermée une semaine entre Noël et le Jour de l'An et les jours fériés.

En cas d'effectif insuffisant, la structure pourra se réserver le droit de ne pas ouvrir. Le cas échéant, les familles seront prévenues dans les meilleurs délais.

Il est convenu que le responsable légal ou personne autorisée à venir chercher l'enfant doit être présent au moins 5 minutes avant la fermeture pour que les animateurs puissent faire le retour de la journée.

Toute heure entamée après 19h hors vacances scolaires ou 18h30 en période de vacances scolaires sera facturée 10 €/enfant.

Article 3 : Admission

- Accueils « PERISCOLAIRES » pour l'ensemble des enfants scolarisés dans les 2 écoles de la commune.
- Accueils « EXTRASCOLAIRES » pour les enfants dès 3 ans ½ révolus jusqu'au CM2 (pas de limite géographique).

Pour être admis, les dossiers devront être complets et la famille à jour de règlement.

Article 4 : Modalités d'Inscriptions, réservations et règlement**Accueil périscolaire midi**

Pour les *nouvelles familles* dont les enfants fréquenteront UNIQUEMENT le Restaurant Scolaire (temps méridien).

Toutefois la famille devra obligatoirement s'acquitter de l'adhésion familiale de 7€ (voir Article 5 – Adhésion)

Elle devra également prendre contact avec Méli-Mélo afin de créer un 1er lien et proposer un accueil de qualité pour votre enfant (rencontre de l'équipe - rencontre de votre enfant, visite des locaux, explication du fonctionnement...).

Les enfants signalent directement auprès de leur enseignant leur présence au temps du repas, le jour même de leur venue.

Tous les enfants encore présents dans la cour de l'école à 11h45 sont pris en charge par l'équipe d'animation de Méli-Mélo.



Accueils périscolaire soir, mercredis & vacances

Pour les nouvelles familles dont les enfants fréquenteront *l'accueil du SOIR après l'école et/ou les mercredis et/ou les vacances*, inscription obligatoire sur place à Méli-Mélo pour établir le dossier Famille.

Pour l'inscription, prévoir :

- Photocopie des vaccins du carnet de santé ou attestation du médecin traitant pour la vaccination obligatoire en accueil collectif,
- Photocopie de l'attestation d'assurance péri et extrascolaire,
- Numéro d'allocataire pour votre quotient familial (sans numéro - et donc sans justificatif de votre quotient, le tarif le plus haut sera appliqué)
- Autre documents et informations : PAI, AEEH...

*Pour les familles DEJA inscrites, pas de nouveau dossier à établir.
Les dossiers familles seront à mettre à jour chaque année ou pour tout changement de situation.*

Pour ***l'accueil périscolaire du soir*** :

- Accueil jusqu'à 17h : 0.50€ par enfant, peu importe le quotient familial
- Accueil jusqu'à 19h : un système de forfait à la semaine est appliqué. Le tarif évolue en fonction du nombre de présence de votre enfant par semaine. Une réduction est également appliquée si vous avez plusieurs enfants les mêmes soirs.

Les enfants signalent directement auprès de leur enseignant ou de l'animateur leur présence, le jour même de leur venue.

*Tous les enfants encore présents dans la cour de l'école à 16h45 sont pris en charge par l'équipe d'animation de Méli-Mélo.
Toute prise en charge de votre enfant sera due.*

Pour des questions de sécurité, il est impossible de récupérer votre enfant sur le trajet école > Méli-Mélo.

Pour les ***mercredis et les vacances scolaires***, les *réservations sont obligatoires*. Un calendrier détaillé des dates de début d'inscriptions sera communiqué sur le site internet de Méli-Mélo <http://www.melimelo-saintmartin.fr>

Les demandes de réservations pour les mercredis et les périodes de petites vacances scolaires peuvent être faites sur place à Méli-Mélo aux heures de permanences, ou par mail pour les familles connues ; en envoyant votre demande à l'adresse contact@melimelo-saintmartin.fr.

Les informations devront être le plus précises possibles (dates, temps d'accueil, ...).

Pour les ***mercredis***, les réservations sont possibles à la journée, demi-journée, avec ou sans repas, au mois, ou par trimestre.

Pour les ***vacances***, les réservations sont possibles à la journée, demi-journée, avec ou sans repas (sauf en cas de sortie à la journée).

Dans le cas de demandes d'inscriptions par mail, un retour de notre part vous sera fait afin de valider les réservations pour l'inscription de votre enfant. Sans réponse de notre part, veuillez considérer que votre enfant n'est pas inscrit à Méli-Mélo.

En cas de retard de paiement sur le dossier de la famille, Méli-Mélo se réserve le droit de refuser la prise en charge de votre enfant et d'appliquer une pénalité de 10%.

Les annulations sont facturées au prix de la journée (sauf sur présentation d'un justificatif médical).

PERMANENCES INSCRIPTIONS & ACCUEIL DIRECTION

Hors périodes de vacances scolaires

Du lundi au jeudi inclus, de 17h à 18h30,

Fermé les vendredis soirs,

Pendant les vacances scolaires

Uniquement sur RDV

En cas d'absence, de retard ou afin d'inscrire vos enfants à Méli-Mélo pour une activité, merci de nous contacter à l'adresse mail suivante : contact@melimelo-saintmartin.fr

Pour tout autre demande, information, candidature ou mise en lien avec la direction : direction@melimelo-saintmartin.fr

Article 5 : Adhésion

L'**adhésion** et la **cotisation** sont obligatoires et valables du 1er septembre au 31 août uniquement.

L'**adhésion familiale** de 7€ représente votre adhésion aux valeurs de notre association. Elle est obligatoire pour TOUTES les familles dont les enfants fréquentent les accueils périscolaires et/ou les accueils extrascolaires.

La **cotisation familiale** permet la mise en place d'une facturation en fonction du quotient familial.

Elle est de 3€ pour les familles dont les enfants fréquentent l'accueil périscolaire du soir, les mercredis et/ou les vacances scolaires.

Sur le temps méridien, une cotisation de 0,04€/repas est reversée à l'Association par le restaurant scolaire.

L'**Assemblée Générale** a lieu chaque année entre mars et mai. Les parents sont conviés afin de prendre connaissance et de valider le fonctionnement et les projets de Méli-Mélo. C'est également l'occasion d'intégrer le Conseil d'Administration qui gère la structure (renseignements auprès de la direction).

Article 6 : Informations personnelles, médicales & suivi sanitaire

La **fiche sanitaire de liaison** permet de recueillir les informations relatives au suivi de la santé de l'enfant :

- Vaccinations²,
- Renseignements médicaux (traitements médicaux, PAI, ...)
- Allergies,
- Difficultés de santé (maladie, handicap, accident, hospitalisation, opération, ...)
- Recommandations utiles (lunettes, appareil dentaire, propreté, ...)

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans prescription médicale.

Un avis médical peut-être donnée par un médecin ou par téléphone auprès du SAMU, des pompiers ou en consultant un pharmacien.

Lorsqu'un mineur suit un traitement, son responsable légal doit fournir, en plus des médicaments, l'ordonnance médicale.

Ces médicaments sont étiquetés au nom de l'enfant.

Le représentant légal de l'enfant s'engage à fournir toute autre information nécessaire au bon accueil de l'enfant :

- Aptitude de l'enfant à participer aux activités proposées,
- Contexte familial (jugements, mesures éducatives, ...)
- Personnes autorisées ou interdites à venir récupérer l'enfant,
- ...

L'équipe d'animation qui en a pris connaissance s'assure du respect de la confidentialité des informations vis-à-vis des tiers.

La précision des informations transmises à l'équipe, permettra d'appréhender au mieux la venue de l'enfant.

Méli-Mélo se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant si les informations ne sont pas complètes ou erronées, ou si les conditions d'accueil ne sont pas en adéquation avec un accueil de qualité et sécurisant pour l'enfant.

Article 7 : Protocole d'Accueil Individualisés (PAI)

Les PAI relèvent d'une procédure spécifique à l'institution scolaire. Dans le cadre de l'accueil de loisirs, et en l'absence de réglementation spécifique, il est possible d'établir un document spécifique et adapté au fonctionnement de l'accueil. En accord avec l'école et le responsable légal, il est sinon possible de mutualiser les PAI. Dans ce dernier cas, un représentant de Méli-Mélo doit participer à son élaboration et doit en être signataire.

² La loi rend obligatoires, depuis le 1er janvier 2018, huit vaccins pour les enfants de moins de 2 ans en plus des trois déjà obligatoires (vaccins contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite : DTP). Ces huit vaccins sont les vaccins contre la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque et l'Haemophilus influenzae b. Les huit vaccinations obligatoires supplémentaires ne seront exigibles en collectivité que pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018.

L'administration de médicaments et la réalisation de gestes techniques qui peuvent y être associés ne peuvent être assurés que sous contrôle médical et autorisation expresse du responsable légal de l'enfant. Il appartiendra à Méli-Mélo, en concertation avec le responsable légal et un médecin, de définir le cadre d'intervention de l'équipe d'animation, et le cas échéant de prévoir leur formation, nécessaire pour l'accompagnement sanitaire de l'enfant.

Article 8 : Protection des données personnelles

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux données vous concernant sans frais auprès du référent à la Protection des Données, en justifiant de votre identité par mail à : direction@melimelo-saintmartin.fr ou par courrier ou sur place, 413 Rue des Heures, 69850 Saint Martin en Haut.

Vous pouvez également retirer votre consentement à tout moment par une simple demande écrite, soit par mail à : direction@melimelo-saintmartin.fr soit par courrier au service administratif et contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

Article 9 : Conduite

Une conduite responsable est exigée pour tous à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur des bâtiments.

Une attention particulière est donnée au respect mutuel :

- Respect des personnes : la politesse, une attitude respectueuse, et la maîtrise de soi doivent prévaloir envers toutes les personnes présentes, enfants et adultes. Les agressions verbales, les activités violentes ou des jeux pouvant conduire à des accidents ne sont pas tolérés.
- Respect des biens collectifs et des biens d'autrui : respect des locaux, du matériel et du mobilier mis à disposition. Pour des raisons de sécurité, les enfants ne doivent pas se déplacer sans raison dans la salle du restaurant, ni dans les salles de Méli-Mélo sans l'accord d'un adulte.

Les trajets entre l'école et Méli-Mélo sont encadrés par les animateurs de Méli-Mélo aidés de bénévoles. Toutes les règles du code de la route doivent être respectées. Les enfants doivent rester en rang sur l'ensemble du trajet. Les enfants ne doivent ni courir, ni dépasser l'adulte qui ouvre la marche du rang.

L'équipe éducative s'emploie à aider l'enfant à accéder à cette autonomie responsable.

Article 10 : Loisirs - Vie Pratique

- Les petits objets personnels ayant peu de valeur et sans danger pour les autres enfants sont admis à Méli-Mélo uniquement s'ils tiennent dans la poche de l'enfant, et dans la limite d'un objet par enfant. Tout appareil électronique, « connecté » ou permettant de prendre des photographies est strictement interdit. Ils ne devront pas être sortis sur les temps d'activités, de trajets ni du repas. En cas de perte ou de vol, l'Association Méli-Mélo ne sera pas tenue pour responsable. Nous encourageons les enfants à ne rien emporter.
- Pour des raisons de sécurité, tout jeu de lancer (ballon, balle de tennis...) est interdit de 11h45 à 13h45 sur la cour de Méli-Mélo hors périodes de vacances scolaires et mercredis.

Article 11 : Sanctions

Pour toute conduite répréhensible, ou tout manquement aux obligations contenues dans le présent règlement (constaté par l'équipe d'animation, les bénévoles ou le personnel du restaurant), une sanction en proportion de la faute commise sera appliquée. Si l'enfant est concerné, le représentant légal de l'enfant sera immédiatement averti.

L'échelle des sanctions mise en place comprend notamment :

- la confiscation temporaire des objets personnels apportés non autorisés
- la non-participation à un temps d'animation
- la réparation des dégradations éventuellement provoquées
- la demande aux représentant(s) légal(aux) de s'acquitter du préjudice subi
- le renvoi temporaire
- le renvoi définitif

LES REGLES DE VIE DE MELI-MELO SONT AFFICHEES DANS LES LOCAUX ET ADAPTEES POUR UNE COMPREHENSION DE TOUS.



ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

LA PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos activités, l'Association Méli-Mélo est amenée à collecter des données vous concernant et à traiter ces données dans le respect du RGPD dont l'application a pour but de protéger votre vie privée. Aucune donnée personnelle n'est transférée en dehors de l'Union Européenne.

VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le traitement de vos données personnelles par l'Association Méli-Mélo est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement de nos activités.

LA CATÉGORIE DE DONNÉES TRAITÉES

- Données d'identification (responsable légaux, enfants, personnes autorisées)
- Données de santé
- Éléments de votre vie personnelle ou professionnelle
- Informations d'ordre économique et financier
- Données nécessaires à la facturation

VOS DROITS

- Droits d'accès selon les modalités en vigueur
- Droit de rectification*
- Droit de limitation*
- Droit d'effacement*
- Droit d'opposition*

* justification de la demande nécessaire et dans la limite de nos obligations légales

LES DESTINATAIRES DES DONNÉES

L'accès à vos données est réservé aux professionnels de l'Association Méli-Mélo dans le cadre de leurs missions.

Ils sont soumis à des clauses de confidentialité.

Dans la limite du cadre légal, certaines données peuvent être transmises à des organismes publics.

Certaines données peuvent être communiquées à des organismes extérieurs pour le besoin des activités.

Enfin, des données peuvent être transmises à des prestataires intervenant pour le compte de Méli-Mélo dans le strict respect du RGPD.

LA DURÉE DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES

Votre dossier est conservé pendant 3 ans à compter du départ de l'enfant de la structure et 5 ans en cas de litige.



POUR EXERCER VOS DROITS OU POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

Vous pouvez vous adresser au référent RGPD par :

- Téléphone au 04 78 16 99 24
- Mail à direction@melimelo-saintmartin.fr
- Courrier à Méli-Mélo à l'attention du référent RGPD – 413 rue des heures – 69850 Saint Martin en Haut

En cas de réclamation et afin que nous puissions réagir au plus vite, il serait souhaitable que vous nous informiez. Vous pouvez cependant faire une réclamation directement à la CNIL sur le site www.cnil.fr

ETRE ANIMATEUR À m'éliumélo

C'EST SAVOIR ...

Assurer la sécurité physique, morale & affective des enfants

Donner un cadre et le faire respecter

Respecter les autres (enfants, adultes), et me respecter moi même

Respecter le rythme de l'enfant

Respecter les locaux, le matériel

Être ponctuel, respecter les horaires, le rythme de la journée

C'EST SAVOIR « ÊTRE »

Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée

Parler correctement

Être bienveillant

Être à l'écoute

Rester attentif & vigilant à l'environnement et l'entourage

Concilier sa vie professionnelle et sa vie personnelle

Représenter l'Association : L'image que je renvoie = l'image de la structure

C'EST SAVOIR « FAIRE »

Savoir mettre en place une animation (P.S.A.A.D.F.R.E) et l'animer

Donner du sens aux activités proposées

Savoir communiquer

Créer du lien

S'inscrire dans une dynamique d'équipe (autonomie)

Porter les valeurs de l'Association



LES INTERDITS

Ne pas utiliser son téléphone à des fins personnelles ou inappropriées (vidéos, jeux) devant les enfants

Pas d'alcool ni de troubles addictifs (ivresse, « gueule de bois », ...) sur son temps de travail

Ne pas fumer dans les locaux, ni à la vue des enfants
Drogues INTERDITES PAR LA LOI

Pas de violence (ni physique, ni verbale, ...)



DES SOLUTIONS

Je peux parler avec mes collègues

Je peux aller voir la direction

Je peux m'isoler (sans oublier d'en informer mes collègues !)

Je peux passer le relai

Je peux poser des questions

Autre :



Organigramme de l'Association
Mise à jour du 01/09/2025

